

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 10 juin 2021

Le 10 juin 2021, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 7 juin 2021, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOUILLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, Mr Jean-Michel BOURNY, Mmes Cécile MONTIÈGE, Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Mickaël ORY et Jean CHAPRON.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mr Mickaël ORY a donné pouvoir à Mr Yoann RENARD et Mr Jean CHAPRON a donné pouvoir à Mr Bernard MOUILLÉ.

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Yoann RENARD, secrétaire de séance.

..... SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Evron a transmis aux maires des communes membres, en date du 16 avril 2021, le rapport comprenant le projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi « RCT »), et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM »), notamment son article 67 relatif aux services communs ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « Notre ») ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 de l'engagement et de la proximité ;

Vu la délibération n°2017-145 du 17 décembre 2017 fixant les principes du schéma de mutualisation et de son actualisation pluriannuelle ;

Après concertation et vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- Présents :	13	- Pour :	0
- Votants :	15	- Abstention :	0
- Contre :	15		

et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes des Coëvrons.

La séance s'est terminée à 21h00

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20h00